

SEANCE DU 25 JUILLET 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, Michel VEUNAC, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, MONDORGE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUEYTS, Mme DURRUTY, M. LIÉNARD, Conseiller Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. MONDORGE à M. CAZAUX ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. LAFITE à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 19 - URBANISME - BAYONNE.
SITE DE PAUL BERT - ACHAT D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE DE BAYONNE.

Monsieur GOUFFRANT présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Communautaire a délibéré le 16 novembre 2007 pour approuver la cession de l'ancien gymnase de l'établissement Paul Bert au profit de la Commune de Bayonne, afin que cette dernière construise le Restaurant Universitaire du site de la Nive.

Lors de la négociation de la définition de l'emprise à céder, il a été convenu que la Commune de Bayonne céderait 77 m² de son domaine public pour recréer des places de stationnement au profit du personnel du Centre de Formation des Apprentis de compétence communautaire.

Aussi, le Conseil Communautaire est invité à :

- approuver l'acquisition d'une parcelle cadastrée section BZ 394, d'une superficie de 77 m², située rue Cardinal Gaudin appartenant à la Commune de Bayonne ;
- acquérir le bien à l'euro symbolique ;
- autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

28 JUIL. 2008

Affiché le

28 JUIL. 2008



P/Le Président,
Le Vice-Président Délégué,


Pierre GRENADE